THE NEW ORLEANS DAILY BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 75.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 26 MARS 1869.

42e année—Vol. XLII.

DUPOUR & LEBEY,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 26 MARS

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Louis Stern & Bros., opticiens Magnétiques et Guerier — 300 caisses de bottes, souliers et brodequins et 500 douzaines coutume pour enfants en des plus grands et des plus complets assortiments offerts sur ce marché.

Par J. Dejan Jr, sch Gravier et Grandchef-Bélisle et Pages.

Par H. Claus, Marks & Co, au No 36 de la rue de Chartres—Magnéto-Electro stabs, liquide, aquarelle phonoscopes, jumes à pêcher.

Par M. Saun, au No 68 de la rue de Chartres—Mar chandises sèches habillements, liquide, chapeaux, malles, etc.

☞ Achetez vos confitures et conserves chez M. Ernest Turpin, 62 Vieille-Levée.

MESDAMES LES COMMERÇANTES DE
GEORGE W. ELCHE,
35.....Rue des Remparts.....35

Fromage de Limburg, Limburger, Hamburgerkäse, Schweizer, à Fromage.—Aujourd'hui, vendredi, 26 du courant, à 10 heures du matin, RH. Richards, Mdse à Cte vendra, dans leur salle d'opérations de la rue de Chartres, No 35—200 lots d'articles de fantaisie et de premier nécessité, 300 lots de marchandises sèches et de bijouterie, 800 lots de couteaux et de bonnes pipes, 2000 douzaines de lignes de pêche en fil en en coton, et à 1 heure de l'après-midi, 60 lots de marchandises sèches bigarrées, vendues et mises entre acheteurs; le tout sans réserve. Cette vente est plus des plus remarquables de la saison et nous la recommandons aux amateurs de la ville et de la campagne.

Le Président et le Sénat.

Parmi les vices qui doivent infailliblement ruiner la république aux Etats-Unis, il en est un qu'il faut placer en première ligne, c'est celui qui résulte du mode suivi pour la nomination aux emplois. Tant que le gouvernement fédéral n'a été qu'une administration insignifiante, dont l'action était tellement nulle qu'un étranger pouvait se promener d'un bout à l'autre de l'Union et ne demandant si réellement le gouvernement fédéral n'était pas un mythe, on n'en a pas vu de résultats assez fâcheux pour qu'on ait songé à s'en préoccuper sérieusement. Le gouvernement fédéral était restreint et, comme dépendant le parti qui réussissait à élire le Président, avait la majorité dans le Sénat, se contente pour la distribution des emplois se faisait assez facilement. Aujourd'hui, le pouvoir fédéral est étendu, et l'obtention des places est devenue la grande affaire du parti dominant. On en rien la perte, et toutes les autres considérations disparaissent devant les inconvénients des bouleversements.

Le plus grand grief du parti radical contre M. Johnson était l'indépendance qu'affectait celui-ci en matière de nominations. C'est là ce qui a donné naissance à la loi sur le tenure des emplois qui interdit au Président le droit de révoquer ou de remplacer les fonctionnaires nommés par l'ordre du Sénat. Cette loi, destinée à entraver M. Johnson, fit également les délices de M. Grant, et elle est depuis l'obstacle de la nation actuelle, l'occasion d'une lettre très vive entre le Président et le Sénat.

La Chambre qui n'a part qu'indirectement aux profits que rapportent les nominations, n'a pas hésité à rappeler le bon pour faire en sorte au nouveau Président, mais le Sénat qui y a intérêt, le parti d'opposition dans le général Grant un instrument docile et qui s'est vu amèrement désappointé, a tous lieu et n'a pas voulu rappeler la loi sans obtenir des gages. L'histoire secrète des négociations entamées depuis quinze jours pour nous amènera le différend combinant assurément de bien curieux chapitres. Tout ce que nous savons, c'est que le Président avait gagné assez de sénateurs républicains pour être sûr du rappel de la loi avec l'aide des huit voix des sénateurs démocrates, lorsqu'une considération assez singulière est venue opérer un changement de front complet.

Si la loi est rappelée avec l'aide des huit voix démocratiques, a-t-on dit, le Président se trouvera moralement l'obligé des sénateurs démocrates et il pourra être tenté de leur témoigner sa reconnaissance en leur accordant quelques nominations. Cette pensée a fait reculer plusieurs républicains qui avaient déjà promis de voter en faveur du rappel de la loi, et les chef imaginé un moyen terme pour éviter un échec qui leur semblait un écueil pour leur parti. Le Sénat, au lieu de rappeler la loi, a donc passé un amendement qui autorise le Président à suspendre les fonctionnaires et à les remplacer provisoirement, dans l'intervalle des sessions, sauf à soumettre l'affaire au Sénat, dans les huit jours de la session suivante, afin que celui-ci se prononce sur l'approbation de la suspension et sur la confirmation de la nomination nouvelle.

Cet amendement a passé par 37 voix contre 16, sept sénateurs radicaux, MM. Pomeroy, Fowler, Grimes, McDonald, Ross, Sprague et Warner, votant avec les démocrates contre l'amendement parce qu'ils sont en faveur du rappel complet de la loi. On assure que la Chambre doit repousser l'amendement du Sénat, et bien que la question en encore loin d'être résolue.

Ainsi, voilà l'état du parti radical, celui qu'on prétend comme devant être le sauveur de la nation, arrêté, sur l'objet de son administration, par un obstacle sérieux avec le Sénat, corps dans l'opinion duquel il ne peut faire aucune nomination valide.

Quelle est la raison qui empêche le sénat de rendre au Président la liberté d'action dans laquelle celui-ci ne peut satisfaire convenablement les affaires du pays ? Est-ce le manque de confiance en sa foi politique ? Non, puisque M. Grant a déclaré qu'il ne nommerait que des républicains, et puisque, d'ailleurs, aucune nomination ne peut devenir définitive sans l'approbation du sénat. C'est uniquement parce que le sénat ne veut pas se contenter de ratifier les nominations, c'est parce qu'il prétend les dicter en présidant. Ces nominations sont, qu'il le sait, une source considérable de pouvoir pour les démarcs de la majorité et il ne leur convient nullement que M. Grant fasse les nominations pour conserver personne.

Telles sont les causes du débat prolongé qui existe entre le Pouvoir Exécutif et le Sénat. Le premier entend avoir seul le contrôle des nominations puisqu'il est seul responsable, en réduisant le Sénat au simple droit de veto, tandis que le Sénat ne se soucie pas de voir tous les emplois occupés par les créatures du Président, et de perdre ainsi l'influence et le profit que lui rapportait l'usage dérivé d'accueillir ses recommandations comme le pays le préférait à l'égard des chefs à faire. Telle conflit qui montre, sous un nouveau jour, les progrès que la corruption et la vénalité ont fait dans les sphères gouvernementales. Le résultat obtenu qu'obtenir le président Grant est une simple question de forme peut donner une idée des obstacles qu'il rencontrera lorsqu'il tentera d'attaquer aux autres abus qui rendent coûteux pour le gouvernement fédéral et odieux pour le peuple des Etats-Unis.

L'ECOLE DE VÉLOCIPÈDES.—L'école de vélocipèdes de M. Loring établie rue du Canal, vient de recevoir à cet nouveaux vélocipèdes de la manufacture de Chicago. Ce renfort va donner une nouvelle impulsion aux exercices des élèves membres qui en livrent chaque jour à un nouveau genre de locomotion. L'exercice de vélocipède est très salutaire et d'où une direction très agréable aux habitudes sédentaires des hommes de bureau. La première et la seconde leçon offrent quelque difficulté, mais le doigté est bientôt trouvé et on fait du mouvement, et il fait monter de progrès très rapides. A la troisième et la sixième leçon on marchait déjà passablement. Nous comptons voir, l'été prochain, une centaine de vélocipèdes circuler les rentes qui conduisent au lac. Ce genre de locomotion deviendra sans à la mode dans les villes d'eau aux bords du lac et de golfe.

JOLIE RÉCRÉANCE N'EST A VENDRE.—Nous appelons l'attention des personnes qui désirent acquérir une résidence d'été, sur l'annonce que nous publions dans une autre colonne. La propriété dont il s'agit, est un charmant cottage construit il y a deux ans, elle est située sur la rivière Tchefuncte et elle offre tous les avantages que qu'on peut rechercher dans une résidence d'été, embrage, bain, pêche, chasse et promenade. Les bords de la rivière Tchefuncte sont bien plus fréquentés à habitué l'été que les bords des jasmes, et l'air des bois y rafraîchit en des plus favorables qu'il y est de l'autre bord du lac.

☞ Carpes de Vichy. — S. Arnaudon a transporté son atelier de No 61, rue du Canal au No 160, Canal. Travail parfait aux plus modiques prix.

LE BRÉSIL ET LE PARAGUAY.—On écrit de Buenos Ayres, en date du 10 janvier :

"On est généralement d'avis que la guerre du Paraguay s'accomplissant épuise la population de ce pays. Cette population, qui était jadis de quatre à cinq cent mille, est évaluée maintenant à peut mille seulement.

"Il est probable que le Brésil et la confédération argentine se partageront le territoire du Paraguay, qui perdra alors son caractère d'Etat absolu et qui entrera beaucoup plus rapidement dans le giro d'nourrant de la civilisation.

"On soupçonne que Lopez, avec les quelques troupes qu'il a encore autour de lui et les jeunes de recruter dans les quelques bons qui y sont bons en guerilla."

TEMPÉRATURE—25 Mars 1869.

Thermomètre de C. Durannes, opticien, No 61, rue du Canal.

6 heures	A. M.	72	degrés
12	M.	76	
3	P. M.	78	
6	P. M.	72	

FRANCE.

Paris, 5 mars.

M. Jules Favre, dans le discours par lequel il a ouvert la séance, a rencontré toute la discussion que l'on croyait épaisse. Selon l'orateur, rien de bon n'a été fait. Tout a été mal conçu. On a mis la hache aux portes de la cité. Il y a des quartiers dans lesquels on ne trouve ni sécurité, ni voirie, ni police. Bref, l'honorable M. Jules Favre a attaqué à fond de train, non-seulement administrativement, mais politiquement, le préfet de la Seine, l'administration parisienne, le gouvernement tout entier. Ce discours a été l'un des plus vifs que l'honorable orateur ait jamais prononcé.

M. le ministre de l'intérieur lui a répliqué "Si l'on veut, a-t-il dit, la conseil municipal dès lors veut son pouvoir qu'il fasse de l'administration mais de la politique. Il y avait jadis une assemblée littéraire ; il y a aujourd'hui une assemblée politique. Voilà le changement qu'on voudrait faire subir au conseil municipal."

D'ailleurs, c'est la Chambre qui régiera le budget et les travaux de Paris, et elle a dans son sein, même dans l'opposition, des hommes parfaitement aptes à bien juger dans les finances comme dans l'administration. Quant aux abus, ils ne se renouvelleront plus. Le gouvernement et la chambre y veillaient d'accord et ensemble. Mais, en attendant la date de la ville a encore largement de quoi suffire à ses travaux. Ils ne seront pas arrêtés ni suspendus ; ils seront seulement récréandés. Les taxes ont été augmentées ! Non. Des économies sérieuses il n'y en a pas à faire. C'est la consommation qui a augmenté et de là l'augmentation du produit ; mais ce ne sont pas les taxes d'octroi, ni les centimes additionnels. Il n'y a rien ou de nouveau comme imposition sur les consommations ni sur les boissons.

Le ministre a également traité la question des salaires et il a reconnu que c'était un gouvernement actuel qu'on devrait les institutions de prévoyance, ce qui vaut mieux que les institutions de bienfaisance, quoique bien qu'elles fassent. Il y a aujourd'hui 120 sociétés mutualistes sans compter celles de prévoyance et ces sociétés possèdent 13 millions. Ils étaient autant exhaté depuis un siècle, elles auraient eux millions aujourd'hui ; pour cela il faut des gouvernements qui durent, qui fassent respecter l'ordre ; mais ce ne sont pas les démagogies politiques qui amènent ces résultats.

On a critiqué les percements de Paris, on a dit qu'on n'avait pas satisfaite la condition des ouvriers ; mais tout le premier régime a été consacré aux rues malsaines et trop étroites, et l'on a construit le double de ce qui a été détruit. On a cru plaire de la ligne droite qu'on ne trouve pas belle. Soit, mais qu'a-t-on cherché ? Le raccourci, et les moyens de rapprocher les quartiers centraux.

Le pain n'a pas augmenté, mais la viande est devenue plus chère. Pourquoi ? parce que les ouvriers ne mangent plus ? Ils n'en mangeaient pas auparavant. Il est cet de même des fruits, et ce sont là des ameliorations dont il faut se féliciter.

Il y a à Paris 200 mille ouvriers, sans compter les femmes. Ils gagnent de 3 à 6 francs, de 5 à 10 francs et même quelques-uns vont jusqu'à 15 et 20 francs par jour. Les travaux de Paris n'ont ils pas contribué à ce résultat ?

Le ministre a terminé en examinant l'amendement relatif à l'article 2. "Ce que le gouvernement veut en définitive, dit-il, une amélioration réelle. Il offre à la Chambre une sécurité et des garanties. L'amendement vous offre le contraire. Il ouvre la porte à des discussions politiques. Voilà tout. La Chambre ne le votera pas."

L'amendement de M. Picard mis aux voix est rejeté en scrutin par 241 voix contre 21. Tous les autres amendements de l'opposition, et ils étaient nombreux, subissent le même sort. Ça fait une victoire les fonctionnaires sont journée des duper en cela des Epoques. Comme dans le *Chant* bazque d'Alembert racontant la journée de Bonneval, il n'est que même rôle dehors au nous conclusions, malgré le mécontentement de Mr Chateaubriand, de Mme de Charles Martel, à dit M. de Tillancourt, après avoir entendu celui-ci dire des obligeons qui porte le nom de ce grand convertis et qui peut être demoné de lui..... par quelque sentier détrôné.

Après ce discours de M. Vuitry, la loi a été votée à une très grande majorité, telle que le gouvernement, d'accord avec la commission, l'a présentée.

La séance a été levée à six heures et demie.

Le 19 Janvier.

Le livre annoncé de M. Emile Ollivier, paraît aujourd'hui.

Tout en reservant nos appréciations sur cette publication, que nous nous sommes lois d'analyser dans son ensemble, nous en détachons la conclusion :

Ces reproches abandonnés, maudits-t-on enfin au lieu ce qu'on y a murmuré dans l'ombre à Revelle des ordinaires et des simples, que mon tort est d'avoir reconnu l'Empire et désiré une amélioration, et de ne m'en être pas tenu à l'évocation incessante du fantôme du décembre ? A qui donc ai-je jamais donné le droit de me supposer initié pour un rôle aussi méprisable après un serment ? Mais dans l'opposition le plus avancée qui donc a fait ainsi ?

Ce n'est pas M. Thiers qui, le 28 mars 1865, disait : "Quant au droit de la dynastie, il est indiscutable : aucun de nous ne songe à le discuter, parce qu'aucun de nous ne songe à le mettre en question." (Approbation.) Nous sommes gens de bon sens et de bonne foi. (Nouvelle approbation.) Le but que nous poursuivons, c'est le rétablissement de la liberté en France, ce sont les conditions de la liberté en France, ce sont les conditions de la liberté en France, ce sont les conditions